



Circulaire 6042

du 01/02/2017

**WBE – Personnel de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Membres des personnels administratifs – Changement d’affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d’une autre zone**

**Réseaux et niveaux concernés**

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé

**Type de circulaire**

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

**Période de validité**

**Documents à renvoyer**

- Oui
- Date limite : 28 février 2017

**Mot-clé :**

Personnel administratif-  
Changement d’affectation

**Destinataires de la circulaire**

- Aux Chefs des établissements d’enseignement obligatoire et de promotion sociale organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateur(trice)s des internats autonomes et des homes d’accueil de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre d’autoformation et de formation continuée de l’enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Centre technique et pédagogique de l’enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et des centres techniques de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Strée et de Gembloux ;
- Aux Directeur(trice)s des Centres psycho-médicaux sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Pour information**

- Les organisations syndicales ;
- Le Service général de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Signataire**

Ministre / Administration générale de l'Enseignement  
Administration : Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la  
Fédération Wallonie-Bruxelles  
Monsieur Jacques LEFEBVRE  
Directeur général

**Personnes de contact**

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière des Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction de la Carrière.

Nom et prénom	Téléphone	Email
Les agents de la Direction de la Carrière	02/413.20.29	<a href="mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be">recrutement.enseignement@cfwb.be</a>

**Objet : WBE – Personnel de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Membres des personnels administratifs – Changement d’affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d’une autre zone**

La présente circulaire concerne les membres du personnel administratif visés par le décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, gens de métier et de service des établissements d’enseignement organisé par la Communauté française, nommés à titre définitif et titulaires d’une fonction de recrutement (article 62) ou d’une fonction de promotion (article 77), qui souhaitent obtenir un changement d’affectation définitif ou provisoire.

Toute information complémentaire relative au changement d’affectation peut être obtenue via la consultation du site internet WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT : [WBE](#) (cliquez sur sélectionner une page – changement d’affectation)

Vous trouverez, en annexe, le formulaire de demande de changement d’affectation. Ce formulaire doit être envoyé, par pli recommandé, **pour le 28 février 2017 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi, à l’adresse suivante :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction générale des Personnels de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Direction de la Carrière Bureau 3E347 - PA 2017 Changement d’affectation Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES
--

A ce formulaire doivent être également joints les documents repris à l’annexe 2. Le membre du personnel cochera les établissements dans lesquels il sollicite son changement d’affectation.

Le statut prévoit que la demande de changement d'affectation doit être envoyée en copie au président de la Commission zonale ou de la Commission interzonale compétente. Dans un souci de simplification administrative, l'administration prendra en charge l'envoi d'une copie de chaque demande accompagnée des documents annexes au président de la Commission zonale concernée s'il s'agit d'une demande de changement d'affectation au sein de la même zone ou au président de la Commission interzonale lorsque la demande porte sur un changement d'affectation interzonal en ce qui concerne les fonctions de recrutement, ou sur un changement d'affectation zonal et/ou interzonal en ce qui concerne les fonctions de promotion.

Les différents établissements sont répartis dans 10 zones. Les différentes zones ainsi que les différentes communes qui les composent sont énumérées à l'annexe 1. De même, l'annexe 2 liste les différents établissements de ces dix zones dans lesquels il existe des emplois définitivement vacants.

Toute personne qui souhaite prendre contact avec la Direction de la Carrière au sujet du présent appel sont invités à joindre celle-ci au numéro de téléphone accessible du lundi au vendredi, de 9h à 16h : 02/413.20.29.

Une adresse e-mail est également à leur disposition : [recrutement.enseignement@cfwb.be](mailto:recrutement.enseignement@cfwb.be)

Je vous invite dès à présent à porter à la connaissance des membres du personnel concernés, le contenu de la présente.

Je vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général,

Jacques LEFEBVRE

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL ADMINISTRATIF  
CHANGEMENT D'AFFECTATION - FEVRIER 2017  
**ARTICLE 62 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA  
ZONE**

NOM, Prénom:

.....

Matricule:

.....

Adresse: rue: ..... N°

.....

Localité: ..... Code postal :

.....

Tel : ..... Email : .....

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

.....

Dans cette fonction, veuillez préciser :

- Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) ou affecté(e) à titre principal et zone dans laquelle il se situe:

.....  
.....

- Nombre d'heures effectivement prestées dans cet établissement : .....
- Etablissement(s) dans le(s)quel(s) vous êtes éventuellement affecté(e) à titre complémentaire<sup>1</sup> :

.....  
.....

- Nombre d'heures effectivement prestées dans cet/ces établissement(s) : .....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

---

<sup>1</sup> Le changement d'affectation ne peut être obtenu qu'à partir de l'affectation à titre principal, mais en aucun cas, à partir de l'affectation à titre complémentaire.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....  
.....

.....  
.....

.....  
.....

.....  
.....

.....  
.....

.....  
.....

.....  
.....

.....  
.....

.....  
.....

.....  
.....

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL ADMINISTRATIF  
CHANGEMENT D'AFFECTATION - FEVRIER 2017  
**ARTICLE 62 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN ETABLISSEMENT D'UNE AUTRE  
ZONE**

NOM, Prénom:

.....

Matricule:

.....

Adresse: rue: ..... N°

.....

Localité: ..... Code postal :

.....

Tel : ..... Email : .....

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e):

.....

Dans cette fonction, veuillez préciser :

- Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) ou affecté(e) à titre principal et la zone dans laquelle il se situe:

.....  
.....

- Nombre d'heures effectivement prestées dans cet établissement :.....
- Etablissement(s) dans le(s)quel(s) vous êtes éventuellement affecté(e) à titre complémentaire<sup>1</sup> :

.....  
.....

- Nombre d'heures effectivement prestées dans cet/ces établissement(s) : .....

Zone (s) demandée

(s).....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON

---

<sup>1</sup> Le changement d'affectation ne peut être obtenu qu'à partir de l'affectation à titre principal, mais en aucun cas, à partir de l'affectation à titre complémentaire.



Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....  
.....

.....  
.

.....  
.....

.....  
.

.....  
.....

.....  
.

.....  
.....

.....  
.....

.....  
.....

.....  
.....

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL ADMINISTRATIF  
CHANGEMENT D'AFFECTATION - FEVRIER 2017  
**ARTICLE 77 : FONCTIONS DE PROMOTION**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA  
ZONE**

NOM, Prénom:

.....

Matricule:

.....

Adresse: rue: .....N°

.....

Localité: ..... Code postal

.....

Tel : ..... Email : .....

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e) :

.....

Dans cette fonction, veuillez préciser :

- Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) ou affecté(e) à titre principal et la zone dans laquelle il se situe:

.....

.....

- Nombre d'heures effectivement prestées dans cet établissement : .....

Changement d'affectation souhaité dans un emploi définitivement vacant: OUI / NON

Changement d'affectation souhaité dans un emploi temporairement vacant: OUI / NON

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date:

Signature:

DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL ADMINISTRATIF  
CHANGEMENT D'AFFECTATION - FEVRIER 2017  
**ARTICLE 77 : FONCTIONS DE PROMOTION**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN ETABLISSEMENT D'UNE AUTRE ZONE**

NOM, Prénom:

.....

Matricule:

.....

Adresse: rue: .....N°

.....

Localité: ..... Code postal

.....

Tel : ..... Email : .....

Fonction dans laquelle vous êtes nommé (e) :

.....

Dans cette fonction, veuillez préciser :

- Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e) ou affecté(e) à titre principal et la zone dans laquelle il se situe:

.....  
.....



Doiceau, Hélécine, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la Ville.

**3. La zone de Huy-Waremme composée des communes suivantes** : Amay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimés, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincent, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.

**4. La zone de Liège composée des communes suivantes** : Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz, Visé.

**5. La zone de Verviers composée des communes suivantes** : Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Liernux, Limbourg, Malmédy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

**6. La zone de Namur composée des communes suivantes** : Andenne, Anhée, Assesse, Beauraing, Bièvre, Ciney, Dinant, Doische, Eghezée, Fernelmont, Floreffe, Florennes, Fosses-la-Ville, Gedinne, Gembloux, Gesves, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Jemeppe-sur-Sambre, La Bruyère, Mettet, Namur, Ohey, Onhaye, Profondeville, Rochefort, Sambreville, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois, Yvoir.

**7. La zone du Luxembourg composée des communes suivantes** : Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Gouvy, Habay, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Messancy, Meix-devant-Virton, Musson, Nassogne, Neuchâteau, Paliseul, Rendeux, Rouvroy, Saint-Léger, Tellin, Tenneville, Tintigny, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm, Virton, Wellin.

**8. La zone de Wallonie Picarde composée des communes suivantes** : Antoing, Ath, Beloeil, Bernissart, Brugelette, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines-Warneton, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes-lez-Anvaing, Lessines, Leuze-en-Hainaut, Mont-de-l'Enclus, Mouscron, Pecq, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.

**9. La zone de Hainaut Centre composée des communes suivantes** : Binche, Boussu, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Colfontaine, Dour, Ecaussinnes, Estinnes, Frameries, Hensies, Honnelles, Jurbise, La Louvière, Lens, Le Roeulx, Manage, Mons, Morlanwelz, Quaregnon, Quévy, Quiévrain, Saint-Ghislain, Seneffe, Soignies.

**10. La zone de Hainaut Sud composée des communes suivantes** : Aiseau-Presles, Anderlues, Beaumont, Cerfontaine, Charleroi, Châtelet, Chimay, Courcelles, Couvin, Erquennes, Farciennes, Fleurus, Fontaine-l'Évêque, Froidchapelle, Gerpennes, Ham-sur-Heure, Les-Bons-Villers, Lobbes, Merbes-le-Château, Momignies, Montigny-le-Tilleul, Philippeville, Pont-à-Celles, Sivry-Rance, Thuin, Viroinval et Walcourt.



DECRET DU 12/05/2004 PERSONNEL ADMINISTRATIF  
CHANGEMENT D'AFFECTATION- FEVRIER 2017

**Annexe 2**

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

Les annexes suivantes comportent les tableaux détaillant les établissements des dix zones dans lesquels il existe des emplois temporairement et définitivement vacants. Le membre du personnel est invité à cocher les établissements demandés.

**NOM, Prénom :**

**Matricule :**

**Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.**

**ZONE 1 : BRUXELLES CAPITALE**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	BRUXELLES 2	COMPTABLE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

**Date:**

**Signature:**



Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.**

**ZONE 2 : BRABANT WALLON**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL « RIVA BELLA »	BRAINE L'ALLEUD	COMPTABLE	
38 HEURS	ATHÉNÉE ROYAL	WATERLOO	COMPTABLE	
20 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	HAMME-MILLE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
10 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	GENTINNES	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	WATERLOO	RÉDACTEUR	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME FOLON	WAVRE	COMPTABLE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

**Date:**

**Signature:**

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.**

**ZONE 3 : HUY WAREMME**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE "LA MARELLE"	AMAY	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	HANNUT	COMPTABLE	
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE	HUY	COMPTABLE	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME POUR JEUNES FILLES DE LA FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES	HUY	COMPTABLE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL "PRINCE BAUDOUIIN"	MARCHIN	COMPTABLE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	OUFFET	COMPTABLE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

**Date:**

**Signature:**

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.**

**ZONE 4: LIEGE**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	AYWAILLE	COMPTABLE	
12 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME D'EBEN-EMAEL	BASSENGE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
38 HEURES	ECOLE D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE ET SECONDAIRE « HENRI RIKIR" MILMORT	HERSTAL	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	VISÉ	COMPTABLE	
38 HEURES	HOME D'ACCUEIL PERMANENT	COMBLAIN-AU- PONT	COMPTABLE	
38 HEURES	HOME D'ACCUEIL PERMANENT - MILMORT	HERSTAL	COMPTABLE	
38 HEURES	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE PRIMAIRE ET SECONDAIRE « ETIENNE MEYLAERS » - GRIVEGNEE	LIÈGE	COMPTABLE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES - ALLEUR	ANS	COMPTABLE	
38 HEURES	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES	GRÂCE- HOLLOGNE	COMPTABLE	

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centre de dépaysement et de plein air

NEANT

**Date:**

**Signature**

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.**

**ZONE 5 : VERVIERS**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME POUR JEUNES GENS "LE BRITANNIQUE"	SPA	COMPTABLE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	WELKENRAEDT	COMPTABLE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	WELKENRAEDT	COMMIS	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	C.P.M.S	SPA	COMMIS PSE	

**Date:**

**Signature:**

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.**

**ZONE 6 : NAMUR**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
2 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	GESVES	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
8 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	FALISOLLE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
2 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	SPY	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
15 HEURES	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	MARIEMBOURG	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
20 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	MOUSTIER-SUR- SAMBRE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
28 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	EGHEZEE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
38 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	VEDRIN	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	GEMBLOUX	COMPTABLE	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME POUR JEUNES FILLES « DOMAINE DE HAUTE ANHAIVE »	JAMBES	COMPTABLE	
38 HEURES	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ PRIMAIRE ET SECONDAIRE « MARIETTE DELAHAUT »	JAMBES	COMPTABLE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	JEMEPEPE-SUR- SAMBRE	COMPTABLE	
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	DINANT	COMPTABLE	
38 HEURES	ATHÉNÉE ROYAL	BEAURAING	COMPTABLE	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE	ANDENNE	COMPTABLE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centre technique

NEANT

5. Centre de dépaysement et de plein air

**Date:**

**Signature:**

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.**

**ZONE 7 : LUXEMBOURG**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	ARLON	COMPTABLE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	IZEL	COMPTABLE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	BASTOGNE	COMPTABLE	
20 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	HALANZY	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
38 HEURES	ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE PRIMAIRE	MARLOIE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
38 HEURES	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ETIENNE LENOIR	ARLON	COMPTABLE	
28 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	MUSSON	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
38 HEURES	INTERNAT AUTONOME	VIRTON	COMPTABLE	
20 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	WELLIN	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
12 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	MARBEHAN	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
20 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	LIBIN	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
2 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	LIBIN	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
28 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	FLORENVILLE	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
1 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	MESSANCY	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	
28 HEURES	ÉCOLE FONDAMENTALE AUTONOME	HABAY	CORRESPONDANT COMPTABLE/COMPTABLE	



2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	CENTRE DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR	SAINT-HUBERT	COMPTABLE	
19 HEURES	CENTRE DE DEPAYSEMENT ET DE PLEIN AIR	WELLIN	COMPTABLE	

**Date:**

**Signature:**

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.**

**ZONE 8 : WALLONIE PICARDE**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

NEANT

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

**Date:**

**Signature:**



Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.**

**ZONE 9 : HAINAUT CENTRE**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	ECOLE INTERNATIONALE DU SHAPE	MONS	COMPTABLE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centre technique et pédagogique

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
38 HEURES	CENTRE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE	FRAMERIES	COMMIS	
38 HEURES	CENTRE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE	FRAMERIES	SECRÉTAIRE- COMPTABLE	

**Date:**

**Signature:**

Liste des emplois vacants dans les établissements d'enseignement organisé par la Fédération  
Wallonie-Bruxelles

**NOM, Prénom:**

**Matricule:**

**Veillez préciser l'ordre de préférence des établissements en numérotant vos choix.**

**ZONE 10 HAINAUT SUD**

1. Etablissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire, ordinaire, spécial, technique ainsi que les internats autonomes et les homes d'accueil

HEURES	DENOMINATION DE L'ETABLISSEMENT	LOCALITE	FONCTION	
20 HEURES	ECOLE FONDAMENTALE AUTONOME	WALCOURT	CORRESPONDANT COMPTABLE/ COMPTABLE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	COUVIN	COMPTABLE	
38 HEURES	ATHENEE ROYAL	PHILIPPEVILLE	COMPTABLE	

2. Etablissements d'enseignement de promotion sociale

NEANT

3. Centres psycho-médico-sociaux (C.P.M.S)

NEANT

4. Centres de dépaysement et de plein air

NEANT

**Date:**

**Signature:**